

AFFICHÉ
LE 26.02.2024.



2024/

Parafe

DÉCISION N° 13/2024

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LE BOIS COMMUNAL « BOIS DES PINS » - ANNEE 2024

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22 ;

VU la délibération N°61 du Conseil Municipal en date du 23/07/2020 fixant la liste des délégations données au Maire en vertu de l'article précité ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 Décembre 1981 soumettant le Bois des Pins au régime forestier ;

VU la délibération N°488 du 20 Juin 2011 validant le Plan d'Aménagement de la Forêt Communale d'Ozoir-la-Ferrière ;

VU la nécessité d'assurer un entretien régulier du Bois des Pins ;

VU le devis présenté par l'Office National des Forêts pour un montant de 20 157,45€ HT ;

CONSIDERANT que le Conseil Départemental de Seine-et-Marne peut accorder une subvention d'environ 50% du montant des travaux subventionnables ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'accepter le devis présenté par l'Office National des Forêts pour un montant de 20 157,45 € HT.

Article 2 : De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 23 Février 2024

Le Maire

Jean-François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

Le 26/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217703503-20240223-DECISION_13